

**ANNEXE I : ÉCHANTILLON REPRÉSENTATIF DE PREUVES TESTIMONIALES
ET DOCUMENTAIRES PRODUITES AU PREMIER PROCÈS DANS LE CADRE
DU DOSSIER N° 002**

**S-21, POLITIQUE DU PARTI COMMUNISTE DU KAMPUCHEA RELATIVE AUX ENNEMIS,
PARTICIPATION DES ACCUSÉS OU DU CENTRE DU PARTI, MÉCANISMES DE
COMMUNICATION PERTINENTS**

A. DÉPOSITIONS ORALES

Témoïn	Résumé des dépositions
<p align="center">Professeur David Chandler, expert</p>	<p>Le Professeur David Chandler, cité à comparaître en sa qualité d'expert, a confirmé l'existence d'une politique du Parti communiste du Kampuchea consistant à identifier et à détruire les ennemis supposés et a décrit les catégories d'ennemis ciblés¹. Il a été entendu au sujet de la création et de la mission de S-21, instrument utilisé pour exterminer les ennemis supposés et protéger le Centre du Parti². Il a fait état de la relation de S-21 avec le Centre du Parti et de sa subordination à celui-ci³ et émis l'avis que les Accusés faisaient partie du Centre du Parti⁴.</p> <p>Le Professeur Chandler a émis l'avis que le Parti communiste du Kampuchea utilisait les biographies pour repérer les ennemis supposés⁵. Il a aussi examiné un certain nombre d'aveux de prisonniers de S-21, analysé leur structure et leur présentation⁶ et donné son avis de spécialiste sur la signification et l'utilisation qui était faite des annotations, en ce comprises celles mentionnant les Accusés⁷. Enfin, le Professeur a également attesté de l'autorité des Accusés et de leur participation à la politique qui consistait à prendre pour cible les ennemis supposés, y compris par la réception d'aveux⁸, la prise de décision collective au sein de la direction du Parti⁹, leurs déclarations publiques¹⁰, le contrôle des cadres de rang élevé qui mettaient en œuvre la politique¹¹ et par l'arrestation des personnes qui travaillaient sous leur autorité¹².</p>
<p align="center">Kaing Guek Eav, alias Duch</p>	<p>Le témoïn Kaing Guek Eav, alias Duch, ancien chef de S-21 et Accusé dans le dossier 001, a témoigné 11 jours durant au cours du premier procès dans le cadre du dossier n° 002¹³. Il a décrit les conditions d'incarcération, les interrogatoires sous la torture et l'« écrasement » des ennemis du Parti communiste du Kampuchea au centre de sécurité M-13 (avant avril 1975)¹⁴, confirmant que ce modèle de fonctionnement avait été appliqué à S-21¹⁵. Il a attesté de l'existence d'une politique qui consistait à écraser les ennemis après 1975 et de sa mise en œuvre à S-21¹⁶. S'agissant du fonctionnement et de la mission de S-21, il a décrit : la création de S-21¹⁷; la composition de sa population carcérale¹⁸; divers aspects de son fonctionnement, dont la discipline stricte qui y régnait¹⁹, la production de documents, la communication interne d'informations, l'emploi de la torture²⁰, la procédure d'analyse et de rédaction définitive des aveux²¹ et l'exécution des prisonniers²². Il a aussi été entendu au sujet d'enquêtes et d'arrestations précises²³.</p> <p>Duch a aussi attesté de la communication de S-21 avec l'échelon supérieur du Parti communiste du Kampuchea²⁴ et de sa subordination à celui-ci²⁵, de sa communication régulière d'informations à Nuon Chea qui lui donnait régulièrement des instructions²⁶ et de la présentation d'aveux au Comité permanent²⁷. Il a attesté que le Comité permanent transmettait les aveux de prisonniers de S-21 à l'unité à laquelle appartenai(en)t le(s) cadre(s) mis en cause²⁸. Cette pratique était conforme à une politique du Parti selon laquelle il fallait d'abord obtenir l'accord du chef de l'unité considérée avant de procéder à une arrestation²⁹. Au cours de sa déposition, Duch a aussi authentifié nombre de documents établis à S-21 ou liés à ses activités³⁰.</p>

ឯកសារបកប្រែ
TRANSLATION/TRADUCTION
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 19-Nov-2012, 14:55
CMS/CFO:..... Ly Bunloun

**ANNEXE I : ÉCHANTILLON REPRÉSENTATIF DE PREUVES TESTIMONIALES
ET DOCUMENTAIRES PRODUITES AU PREMIER PROCÈS DANS LE CADRE
DU DOSSIER N° 002**

Témoïn	Résumé des dépositions
Youk Chhang	Dans le cadre de son examen de la question de l'origine et de l'authenticité des documents de l'époque du Kampuchea démocratique, la Chambre a entendu le directeur du Centre de Documentation du Cambodge, Youk Chhang, au sujet de la découverte et de la gestion de différentes catégories de documents émanant de S-21, après la chute du régime du Kampuchea démocratique ³¹ .
So Hong, <i>alias</i> Saloth Ban	Le témoïn So Hong (Saloth Ban), neveu de Pol Pot, exerçait les fonctions de secrétaire général du Ministère des affaires étrangères, avec Ieng Sary comme supérieur ³² . Il a confirmé que nombre de cadres du ministère avaient été enlevés par Pang, un membre du Comité central qui travaillait au bureau 870, et que Ieng Sary était au courant de ces arrestations ³³ . Il a attesté que Ieng Sary avait enjoint aux membres de son personnel de coopérer avec Pang ³⁴ . Le témoïn a également attesté que les aveux étaient envoyés au Ministère des affaires étrangères ³⁵ . M. Hong a vu une copie des aveux de l'ancien Secrétaire de la zone Nord et Ministre du commerce du Kampuchea démocratique, Koy Thuon, qui a été envoyé à S-21 et tué en 1977 ³⁶ . Il a attesté que Ieng Sary lisait à voix haute les aveux de Koy Thuon à des cadres de rang intermédiaire lors des réunions organisées au Ministère des affaires étrangères ³⁷ et qu'il était intervenu pour éviter l'arrestation de deux membres du personnel du Ministère des affaires étrangères mis en cause dans des aveux de prisonniers de S-21 ³⁸ .
Suong Sikoeun	Le témoïn Suong Sikoeun a occupé plusieurs postes élevés au sein du Ministère des affaires étrangères dont ceux de chef des sections pour l'Asie du Sud-Est et l'Europe, de directeur de l'information et de la propagande et de porte-parole du ministère ³⁹ . M. Sikoeun a relaté les disparitions de cadres du ministère ⁴⁰ , y compris celle d'une victime dont l'incarcération a été confirmée par une liste des prisonniers de S-21 ⁴¹ . M. Sikoeun a aussi relaté le retour au pays de plusieurs diplomates qui avaient été accueillis par Ieng Sary ⁴² et qui, plus tard, avaient été arrêtés et tués à S-21 ⁴³ . Parmi les diplomates revenus au pays figurait M. Touch Kham Doeun, qui, après son retour, avait travaillé au Ministère des affaires étrangères avant d'être arrêté et tué avec sa femme à S-21 ⁴⁴ . Le témoïn a déclaré que Ieng Sary avait lu les aveux de M. Doeun, recueillis à S-21, à l'occasion d'une réunion organisée au ministère ⁴⁵ .
Phy Phuon, <i>alias</i> Rochoem Thon	Le témoïn Phy Phuon (Rochoem Thon) était le chef du bureau B-1 (le Ministère des affaires étrangères) et de sa section d'administration ⁴⁶ . Il a attesté que nombre de membres du personnel du ministère avaient été arrêtés par Y-10, une unité relevant du bureau 870 ⁴⁷ . Il a aussi attesté que le bureau 870 transmettait les aveux de prisonniers de S-21 à Ieng Sary ⁴⁸ , lequel avait informé M. Phuon que certains aveux laissaient entrevoir le rôle joué par le « KGB ou [...] la CIA ou d'autres forces agressives ⁴⁹ ». Le témoïn a confirmé avoir personnellement pris plusieurs membres du personnel du Ministère des affaires étrangères et de les avoir remis à Y-10 ⁵⁰ . Phuon a également authentifié un rapport établi à la suite d'une réunion au Ministère des affaires étrangères, présidée par Ieng Sary, et au cours de laquelle il avait été question des ennemis de la « CIA, du KGB et des envahisseurs yuon » que le ministère entendait écraser et balayer ⁵¹ . Il a déclaré que Ieng Sary avait insisté sur la nécessité de poursuivre les efforts pour balayer les ennemis ⁵² . M. Phuon a également attesté que Khieu Samphan était le responsable du bureau 870 ⁵³ après la disparition de Sua Vasi, <i>alias</i> Doeun, qui l'avait précédé à ce poste ⁵⁴ .
Pean Khean	Le témoïn Pean Khean travaillait comme messenger pour l'ancien Secrétaire de la zone Nord et Ministre du commerce du Kampuchea démocratique, Koy Thuon, <i>alias</i> Thuch,

**ANNEXE I : ÉCHANTILLON REPRÉSENTATIF DE PREUVES TESTIMONIALES
ET DOCUMENTAIRES PRODUITES AU PREMIER PROCÈS DANS LE CADRE
DU DOSSIER N^O 002**

Témoïn	Résumé des dépositions
	<p><i>alias</i> Khuon⁵⁵. Il a attesté que l'arrestation de Koy Thuon avait été ordonnée par l'<i>Angkar</i> ou les dirigeants du Kampuchea démocratique, parmi lesquels figuraient Pol Pot, Nuon Chea, Ieng Sary, Son Sen et Khieu Samphan⁵⁶. M. Khean a attesté que, suite à l'arrestation de Koy Thoun, l'<i>Angkar</i> avait annoncé à la radio que Koy Thoun était un traître interne lié à la CIA⁵⁷. Il a participé à des sessions d'éducation au cours desquelles Pang (mentionné dans le résumé de la déposition du témoin So Hong) enseignait aux cadres quels ennemis détruire, à savoir ceux qui avaient des liens avec la CIA et qui infiltraient le Parti, ainsi que les agents du KGB et du Vietnam⁵⁸. Le témoin a attesté que Khieu Samphan avait présidé des réunions des sections du Parti des bureaux K organisées par Pang⁵⁹. Il a confirmé que Pang avait ensuite disparu et qu'il (Pang) avait été accusé de trahison⁶⁰. Il a participé à une session d'éducation politique de haut niveau à Borei Keila, présidée par des hauts dirigeants du Parti, parmi lesquels figuraient Khieu Samphan et Nuon Chea, et à laquelle on enseignait aux cadres comment défendre le pays contre les impérialistes américains et les Vietnamiens⁶¹.</p>
Meas Vooun	<p>Le témoin Meas Vooun a exercé les fonctions de commandant-adjoint de la première division de la zone Ouest à Koh Kong de la fin de l'année 1976 au mois d'août 1978⁶². Il a confirmé l'existence du centre de sécurité de Koh Kyang⁶³ (un site de crime dans le dossier 002) et déclaré que les arrestations de soldats de sa division relevaient d'un régiment spécial qui recherchait ceux qui avaient des liens avec l'ancien régime vaincu de la République khmère⁶⁴. En août 1978, M. Vooun a été chargé de s'occuper du Secteur 103⁶⁵ (province de Preah Vihear), apprenant ainsi que ce dernier était sous le contrôle direct de Khieu Samphan et de Nuon Chea⁶⁶. Khieu Samphan lui avait enjoint de lui rendre compte de la situation prévalant dans la région de Preah Vihear⁶⁷. Le témoin a décrit comment le Secrétaire de la nouvelle zone Nord, Ta Soeung, et lui-même avaient organisé la libération de la belle-sœur de Khieu Samphan du centre de sécurité de la zone Nord, situé à Siem Reap (un autre site de crime dans le dossier 002), où étaient détenus quelque 700 prisonniers⁶⁸.</p>
Sao Sarun	<p>Le témoin Sao Sarun a été le secrétaire du district de Pech Chenda, dans le secteur autonome 105 (province de Mondulhiri) à partir de 1971 et aussi membre du comité de ce secteur⁶⁹. Après la chute de Phnom Penh, il a assisté à un rassemblement de trois jours au cours duquel Pol Pot et Nuon Chea avaient donné des instructions auxquelles les cadres devaient donner effet partout dans le pays⁷⁰. Après le meurtre du secrétaire du secteur 105, Ta Laing, le témoin a été convoqué à Phnom Penh où il a rencontré Pol Pot, Nuon Chea et Son Sen et été nommé nouveau secrétaire du secteur 105⁷¹. Le témoin a confirmé que, sur ordre de l'<i>Angkar</i>, il avait été procédé à de nombreuses arrestations de cadres ayant des liens avec un ancien cadre du Secteur 105 qui était suspecté d'avoir tué Laing⁷². Les arrestations sont attestées par une liste de prisonniers de S-21 présentée au cours de l'audition de ce témoin⁷³. M. Sarun a confirmé l'authenticité de télégrammes qu'il avait envoyés aux dirigeants du Parti communiste du Kampuchea et qui attestent notamment des arrestations et des interrogatoires de Vietnamiens⁷⁴ et de personnes accusées d'avoir endommagé des équipements⁷⁵ ou de s'être livrés à des actes immoraux⁷⁶. Il recevait des instructions par télégramme de Pol Pot, Nuon Chea et M-870⁷⁷ qui, a-t-il attesté, désignait le Comité central⁷⁸. Enfin, le témoin a attesté avoir assisté à une réunion avec Khieu Samphan, Son Sen, Nuon Chea et Pol Pot en 1978, à laquelle il avait rendu compte de la situation dans son secteur⁷⁹.</p>
Norng Sophang	<p>Le témoin Norng Sophang, chef d'un bureau de codage de télégrammes rattaché au</p>

**ANNEXE I : ÉCHANTILLON REPRÉSENTATIF DE PREUVES TESTIMONIALES
ET DOCUMENTAIRES PRODUITES AU PREMIER PROCÈS DANS LE CADRE
DU DOSSIER N° 002**

Témoïn	Résumé des dépositions
	Centre du Parti, a attesté que les dirigeants transmettaient des directives aux autorités subalternes des zones et des secteurs autonomes, lesquelles, en retour, leur adressaient des rapports (aussi bien avant que pendant la période du Kampuchea démocratique) ⁸⁰ . Il a examiné plusieurs télégrammes qui avaient été adressés aux dirigeants et qui contenaient des preuves de la mise en œuvre de la politique du Parti communiste du Kampuchea relative aux ennemis ⁸¹ , et confirmé leur authenticité ⁸² .
Oeun Tan	Le témoïn Oeun Tan était le chef des gardes du corps à K-1, résidence principale et lieu de travail de Pol Pot ⁸³ . Il a attesté de la tenue, à intervalles réguliers, de réunions à K-1 entre Pol Pot, Nuon Chea, Ieng Sary, Khieu Samphan et des représentants des zones et des secteurs ⁸⁴ , ainsi que de celle de « réunions spéciales » plus petites auxquelles participaient Pol Pot, Nuon Chea, Ieng Sary et Khieu Samphan ⁸⁵ . Il a relaté la disparition de son supérieur hiérarchique Pang ⁸⁶ (le cadre de haut rang de 870 évoqué ci-dessus dans le résumé de la déposition du témoïn So Hong), qui a été arrêté et tué à S-21 ⁸⁷ . Il a aussi confirmé la disparition de son propre prédécesseur, Sem, qui a été envoyé à S-21 ⁸⁸ .
Sar Kimlomouth (Sakim Lmut)	Le témoïn Sar Kimlomouth (Sakim Lmut) , qui était le directeur général adjoint de la Banque du commerce extérieur du Cambodge ⁸⁹ , a attesté de l'enlèvement de Seua Vasi, <i>alias</i> Doeun, qui avait notamment été président du comité / Ministère du commerce du Kampuchea démocratique ⁹⁰ . Doeun a été exécuté à S-21 ⁹¹ et remplacé par Van Rith ⁹² qui travaillait sous l'autorité de Khieu Samphan et de Vorn Vet ⁹³ . Vorn Vet a lui-même été arrêté et tué à S-21 ⁹⁴ .
Kim Vun	Le témoïn Kim Vun , qui travaillait dans une imprimerie du Ministère de la propagande ⁹⁵ , a attesté que des aveux de Koy Thuon, l'ancien Secrétaire de la zone Nord et Ministre du commerce du Kampuchea démocratique, avaient été publiés dans une revue publiée par le Ministère de la propagande et de l'éducation ⁹⁶ . Le témoïn a également attesté de la disparition du Ministre de la propagande, Hu Nim, et de son adjoint, Tiv Ol, qui tous deux ont été tués à S-21 ⁹⁷ . M. Vun a relaté la disparition, en 1977, de sa femme, Chim Chheanary, <i>alias</i> Phoan, et de leur fille ⁹⁸ . Le témoïn a été informé par le Ministre de la propagande et de l'éducation, Yun Yat, qui a remplacé Hu Nim, que l'on avait découvert que sa femme était un agent de la CIA ⁹⁹ . Les Co-procureurs ont retrouvé et communiqué au témoïn une liste de prisonniers qui confirme que sa femme avait été incarcérée à S-21 ¹⁰⁰ .
Prak Yut	Le témoïn Prak Yut appartenait à l'Assemblée des représentants du Peuple du Kampuchea démocratique ¹⁰¹ ainsi qu'au comité du secteur 35 où elle fut responsable du district de Kampot (zone Sud-Ouest) de 1973 à 1977 ¹⁰² . En 1977, elle est devenue la secrétaire du district de Kampong Siem et membre du comité du secteur 41 (zone Centrale) ¹⁰³ . Elle a raconté avoir été révoquée de ses fonctions et transférée dans une cotonnerie dans la zone Nord-Ouest après l'arrestation de son mari, un ancien chef d'établissement scolaire de Phnom Penh ¹⁰⁴ . Avant son arrestation, le secrétaire de la zone Sud-Ouest, Ta Mok, avait dit au témoïn que son mari allait être arrêté ¹⁰⁵ .

**ANNEXE I : ÉCHANTILLON REPRÉSENTATIF DE PREUVES TESTIMONIALES
ET DOCUMENTAIRES PRODUITES AU PREMIER PROCÈS DANS LE CADRE
DU DOSSIER N° 002**

**PREUVES DOCUMENTAIRES PRODUITES LORS DES DÉPOSITIONS OU MENTIONNÉES À
L'AUDIENCE**

Catégorie de document	Résumé des pièces à conviction
Discours et déclarations des Accusés	Discours et déclarations des Accusés attestant de leur degré de connaissance et /ou de leur promotion de la politique relative aux « ennemis » ¹⁰⁶ .
Décision du Comité central du Parti communiste du Kampuchea	Décision du Comité central en date du 30 mars 1976 qui délègue le pouvoir d'« écraser » les ennemis à des individus à divers échelons de la hiérarchie du Parti communiste du Kampuchea ¹⁰⁷ .
Procès-verbaux de réunions du Comité permanent du Parti communiste du Kampuchea	Procès-verbaux pertinents de réunions du Comité permanent et d'autres organes du Parti communiste du Kampuchea ¹⁰⁸ .
Rapports et communications du régime (à l'exclusion des télégrammes)	Rapports et communications (autres que les télégrammes mentionnés dans le résumé, ci-dessus, de la déposition du témoin Norng Sophang) attestant de l'arrestation et de l'emprisonnement des ennemis et de leur transfert au Centre du Parti du Parti communiste du Kampuchea ou à S-21 ¹⁰⁹ .
Documents de S-21	Listes de prisonniers, registres des exécutions ¹¹⁰ et aveux de prisonniers de S-21 ¹¹¹ .
Revue « Étendard révolutionnaire »	Revue « Étendard révolutionnaire » exhortant les cadres de poursuivre leurs efforts pour repérer et éradiquer les ennemis du régime, dont ceux qui avaient prétendument infiltré les rangs du Parti ¹¹² .

**ANNEXE I : ÉCHANTILLON REPRÉSENTATIF DE PREUVES TESTIMONIALES
ET DOCUMENTAIRES PRODUITES AU PREMIER PROCÈS DANS LE CADRE
DU DOSSIER N° 002**

SOURCES

- ¹ Document n° **E1/91.1**, T., 18 juillet 2012, (David Chandler), ERN 00825816-00825817 ; Document n° **E1/92.1**, T., 19 juillet 2012, (David Chandler), ERN 00826942-00826943, 00826944-00826945, 00826947-00826948, et 00826961-00826962 ; Document n° **E1/93.1**, T., 20 juillet 2012, (David Chandler), ERN 00827460-00827463, 00827464-00827466, 00827467-00827472 et 00827480-00827481.
- ² Document n° **E1/92.1**, T., 19 juillet 2012, (David Chandler), ERN 00827001-00827006, 00827008-00827010.
- ³ Document n° **E1/91.1**, T., 18 juillet 2012, (David Chandler), ERN 00825906-00825908 ; 00825912-00825913 ; Document n° **E1/93.1**, T., 20 juillet 2012, (David Chandler), ERN 00827498-00827500 ; Document n° **E1/94.1**, T., 23 juillet 2012, (David Chandler), ERN 00829972-00829973.
- ⁴ Document n° **E1/91.1**, T., 18 juillet 2012, (David Chandler), ERN 00825913 ; voir également document n° **E1/93.1**, T., 20 juillet 2012, (David Chandler), ERN 00827499-00827503.
- ⁵ Document n° **E1/93.1**, T., 20 juillet 2012, (David Chandler), ERN 00827468-00827470 ; 00827476-00827478.
- ⁶ Document n° **E1/92.1**, T., 19 juillet 2012, (David Chandler), ERN 00827010-00827013.
- ⁷ Document n° **E1/93.1**, T., 20 juillet 2012, (David Chandler), ERN 00827487-00827495.
- ⁸ Document n° **E1/93.1**, T., 20 juillet 2012, (David Chandler), ERN 00827478-00827479, 00827491, 00827498-00827499, document n° **E1/94.1**, T., 23 juillet 2012, (David Chandler), ERN 00829972.
- ⁹ Document n° **E1/93.1**, T., 20 juillet 2012, (David Chandler), ERN 00827505-00827507 ; Document n° **E1/91.1**, T., 18 juillet 2012, (David Chandler), ERN 00825822-00825825, 00825831-00825833, 00825837-00825838 ; Document n° **E1/94.1**, T., 23 juillet 2012, (David Chandler), ERN 00829975-00829976.
- ¹⁰ Document n° **E1/93.1**, T., 20 juillet 2012, (David Chandler), ERN 00827481-00827484.
- ¹¹ Document n° **E1/93.1**, T., 20 juillet 2012, (David Chandler), ERN 00827489-00827490, 00827502-00827509.
- ¹² Document n° **E1/93.1**, T., 20 juillet 2012, (David Chandler), ERN 00827477-00827479.
- ¹³ Du 19 mars 2012 au 10 avril 2012.
- ¹⁴ Document n° **E1/50.1**, T., 19 mars 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00792678-00792680, 00792684-00792685.
- ¹⁵ Document n° **E1/50.1**, T., 19 mars 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00792685-00792686.
- ¹⁶ Document n° **E1/52.1**, T., 21 mars 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00793568-00793570, 00793583-00793585 ; **E1/57.1** T., 2 avril 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00797491-00797493.
- ¹⁷ Document n° **E1/51.1**, T., 20 mars 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00793064-00793066.
- ¹⁸ Document n° **E1/51.1**, T., 20 mars 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00793067-00793069.
- ¹⁹ Document n° **E1/53.1**, T., 26 mars 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00794979-00794981, 00794983.
- ²⁰ Document n° **E1/54.1**, T., 27 mars 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00795687-00795690.
- ²¹ Document n° **E1/53.1**, T., 26 mars 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00795029-00795032, 00795034-00795036 ; Document n° **E1/54.1**, T., 27 mars 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00795679-00795684.
- ²² Document n° **E1/54.1**, T., 27 mars 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00795693-00795697.
- ²³ Document n° **E1/53.1**, T., 26 mars 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00795002-00795010 ; Document n° **E1/55.1**, T., 28 mars 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00796517-00796519 ; Document n° **E1/57.1**, T., 2 avril 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00797438-00797439 (déclarant que « Chau Seng a été interrogé puis son ...un supérieur a décidé qu'il devait être liquidé et cette personne était Nuon Chea. Dans la phase de l'instruction, je l'ai appelé Bong Nuon. Il a décidé qu'il fallait liquider Chau Seng. »), 00797440-00797441.
- ²⁴ Document n° **E1/57.1** T., 2 avril 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00797458-00797460.
- ²⁵ Document n° **E1/54.1**, T., 27 mars 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00795689, précisant que « S-21 avait pour mission d'extorquer des aveux, à communiquer ensuite aux autorités supérieures pour que celles-ci décident. »
- ²⁶ Document n° **E1/52.1**, T., 21 mars 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00793568-00793569, 00793570-00793571 ; Document n° **E1/53.1**, T., 26 mars 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00794968-00794969, 00794981 ; Document n° **E1/53.1**, T., 26 mars 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00795018-00795019 ; Document n° **E1/54.1**, T., 27 mars 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN

**ANNEXE I : ÉCHANTILLON REPRÉSENTATIF DE PREUVES TESTIMONIALES
ET DOCUMENTAIRES PRODUITES AU PREMIER PROCÈS DANS LE CADRE
DU DOSSIER N° 002**

- 00795717-00795718, 00795726-00795731 ; Document n° **E1/57.1** T., 2 avril 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00797465-00797466.
- 27 Document n° **E1/54.1**, T., 27 mars 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00795752-00795754, 00795756-00795757 ; Document n° **E1/55.1**, T., 28 mars 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00796522-00796523.
- 28 Document n° **E1/56.1**, T., 29 mars 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00796832-00796834, 00796836-00796839.
- 29 Document n° **E1/56.1**, T., 29 mars 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00796838-00796839.
- 30 Voir, par exemple : Document n° **E1/54.1**, T., 27 mars 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00795680 (**IS 3.1 (E3/1532)**), Biographie de Ing Sok), 00795680-00795681 (**IS 3.5 (E3/1533)**), Biographie de Phal Va, *alias* Nat), 00795684-00795685 (**D108/26.82 (E3/1534)**), Liste de prisonniers de S-21 intitulée « *Names of Prisoners from the Ministry of Foreign Affairs Section* » (uniquement disponible en anglais), 00796802-00796803 (**D43/IV-Annexe 26 (E3/1546)**), Aveux livrés par Mok Sam Ol, *alias* Hong, à S-21), 00795693-00795694 (**D312.1.46 (E3/1538)**), Registre des exécutions de S-21 intitulé « Liste de prisonniers exécutés le 22 mars » [disponible en khmer uniquement], 00795694-00795694 (**IS 7.2 (E3/1539)**), Registre des exécutions de S-21 intitulé « Noms de prisonniers morts au bureau 'S-21 Kor (C)' », 00795694-00795695 (**IS 16.46 (E3/1541)**), Registre des exécutions de S-21 intitulé « Liste de prisonniers dont l'exécution a été reportée au mois de janvier 1977 » [non disponible en français], 00795699-00795701 (**IS 14.3 (E3/833)**), Carnet de l'interrogateur de S-21 Mam Nai), 00795704-00795705 (**D159/5.22 (E3/1543)**), Aveux livrés par Chap Mit à S-21) (uniquement disponible en khmer), 00795710-00795711 (**IS 10.5 (E3/1544)**), Rapport adressé par Pon à Duch), et 00795712-00795713 (**D366/7.1.481 (E3/1177)**), Lettre adressée par Duch au Camarade Pon) ; Document n° **E1/57.1**, T., 2 avril 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00797450-00797452 (**D288/5.210 (E3/1140)**), Lettre de Sou Met, chef de la 502^e division, adressée à Duch « Cher Camarade et Frère DUCH », 00797453-00797455 (**D288/5.211 (E3/970)**), Rapport adressé par Sou Met à Duch), et 00797492-00797493 (**D108/26.272 (E3/1553)**), *S-21 Prisoner List containing names of prisoners categorized as the American and Vietnamese spies* (uniquement disponible en anglais).
- 31 Document n° **E1/37.1**, T., 1^{er} février 2012, (Youk Chhang), ERN 00776443-00776445, 00776463-00776466.
- 32 Document n° **E1/66.1**, T., 23 avril 2012, (So Hong (Saloth Ban)), ERN 00803522-00803524, 00803539-00803540 ; Document n° **E1/67.1**, T., 24 avril 2012, (So Hong (Saloth Ban)), ERN 00803949-00803950.
- 33 Document n° **E1/67.1**, T., 24 avril 2012, (So Hong (Saloth Ban)), ERN 00803914-00803917, 00803920-00803921, 00803950-00803951.
- 34 Document n° **E1/67.1**, T., 24 avril 2012, (So Hong (Saloth Ban)), ERN 00803916-00803917.
- 35 Document n° **E1/67.1**, T., 24 avril 2012, (So Hong (Saloth Ban)), ERN 00803953-00803956.
- 36 Document n° **E1/67.1**, T., 24 avril 2012, (So Hong (Saloth Ban)), ERN 00803956-00803957.
- 37 Document n° **E1/67.1**, T., 24 avril 2012, (So Hong (Saloth Ban)), ERN 00803955-00803957 ; Voir également Document n° **E3/1604**, Aveux de l'ancien Secrétaire de la zone Nord et Ministre du commerce du Kampuchea démocratique, Koy Thuon.
- 38 Document n° **E1/67.1**, T., 24 avril 2012, (So Hong (Saloth Ban)), ERN 00803960-00803962.
- 39 Document n° **E1/102.1**, T., 6 août 2012, (Suong Sikoeun), ERN 00833095-00833096.
- 40 Document n° **E1/102.1**, T., 6 août 2012, (Suong Sikoeun), ERN 00833159-00833161.
- 41 Document n° **E1/102.1**, T., 6 août 2012, (Suong Sikoeun), ERN 00833087-00833090 ; le document cité était le document **IS 16.47 (E3/1700)**, intitulé « Bureaux et Ministères du 12 février au 12 mars 1977 - Divers bureaux et Ministères » Cheam Sam-At était la femme de Seua Vasi, *alias* Doeun, le premier président du bureau politique 870 qui a été tué à S-21 (voir **IS 5.92**, Aveux livrés par Seua Vasi à S-21, 19 février 1977).
- 42 Document n° **E1/102.1**, T., 6 août 2012, (Suong Sikoeun), ERN 00833160-00833164.
- 43 Document n° **E1/102.1**, T., 6 août 2012, (Suong Sikoeun), ERN 00833164-00833166.
- 44 Document n° **E1/102.1**, T., 6 août 2012, (Suong Sikoeun), ERN 00833165-00833167.
- 45 Document n° **E1/102.1**, T., 6 août 2012, (Suong Sikoeun), ERN 00833166-00833170.
- 46 Document n° **E1/97.1**, T., 26 juillet 2012, (Phy Phuon (Rochoem Ton)), ERN 00830598-00830599.
- 47 Document n° **E1/96.1**, T., 25 juillet 2012, (Phy Phuon (Rochoem Ton)), ERN 00830904- 00830905, 00830910-00830911 ; Document n° **E1/98.1**, T., 30 juillet 2012, (Phy Phuon (Rochoem Ton)), ERN 00830957-00830958.

Appel des co-procureurs contre la décision relative à la portée du premier procès dans le cadre du dossier no 002
– Annexe I

**ANNEXE I : ÉCHANTILLON REPRÉSENTATIF DE PREUVES TESTIMONIALES
ET DOCUMENTAIRES PRODUITES AU PREMIER PROCÈS DANS LE CADRE
DU DOSSIER N° 002**

- 48 Document n° **E1/96.1**, T., 25 juillet 2012, (Phy Phuon (Rochoem Ton)), ERN 00830909-00830910.
 49 Document n° **E1/96.1**, T., 25 juillet 2012, (Phy Phuon (Rochoem Ton)), ERN 00830910-00830911.
 50 Document n° **E1/96.1**, T., 25 juillet 2012, (Phy Phuon (Rochoem Ton)), ERN 00830914-00830915.
 51 Document n° **E1/96.1**, T., 25 juillet 2012, (Phy Phuon (Rochoem Ton)), ERN 00830897-00830901.
 52 Document n° **E1/98.1**, T., 30 juillet 2012, (Phy Phuon (Rochoem Ton)), ERN 00830902-00830904.
 53 Document n° **E1/97.1**, T., 26 juillet 2012, (Phy Phuon (Rochoem Ton)), ERN 00830615-00830617,
 00830618-00830619.
 54 Document n° **E1/97.1**, T., 26 juillet 2012, (Phy Phuon (Rochoem Ton)), ERN 00830615-00830617.
 55 Document n° **E1/71.1**, T., 2 mai 2012, (Pean Khean), ERN 00806715-00806716, 00806730-00806731.
 56 Document n° **E1/71.1**, T., 2 mai 2012, (Pean Khean), ERN 00806739-00806741.
 57 Document n° **E1/72.1**, T., 3 mai 2012, (Pean Khean), ERN 00806613.
 58 Document n° **E1/72.1**, T., 3 mai 2012, (Pean Khean), ERN 00806624-00806625.
 59 Document n° **E1/73.1**, T., 17 mai 2012, (Pean Khean), ERN 00810415.
 60 Document n° **E1/72.1**, T., 3 mai 2012, (Pean Khean), ERN 00806622-00806623, Document n° **E1/73.1**, T.,
 17 mai 2012, (Pean Khean), ERN 00810408-00810409.
 61 Document n° **E1/73.1**, T., 17 mai 2012, (Pean Khean), ERN 00810416-00810421.
 62 Document n° **E1/129.1**, T., 3 octobre 2012, (Meas Voeun), ERN 00852563-00852565 ; Document n°
E1/130.1, T., 4 octobre 2012, (Meas Voeun), ERN 00853397-00853400.
 63 Document n° **E1/130.1**, T., 4 octobre 2012, (Meas Voeun), ERN 00853420-00853421.
 64 Document n° **E1/130.1**, T., 4 octobre 2012, (Meas Voeun), ERN 00853421-00853425.
 65 Document n° **E1/130.1**, T., 4 octobre 2012, (Meas Voeun), ERN 00853453-00853456.
 66 Document n° **E1/130.1**, T., 4 octobre 2012, (Meas Voeun), ERN 00853462-00853464, 00853471-
 00853473.
 67 Document n° **E1/130.1**, T., 4 octobre 2012, (Meas Voeun), ERN 00853456-00853459.
 68 Document n° **E1/130.1**, T., 4 octobre 2012, (Meas Voeun), ERN 00853458-00853461.
 69 Document n° **E1/81.1**, T., 5 juin 2012, (Sao Sarun), ERN 00814853-00814854, 00814860-00814861.
 70 Voir, par exemple, document n° **E1/82.1**, T., 6 juin 2012, (Sao Sarun), ERN 00815342-00815378.
 71 Document n° **E1/82.1**, T., 6 juin 2012, (Sao Sarun), ERN 00815393-00815395, 00815415-00815420.
 72 Document n° **E1/83.1**, T., 7 juin 2012, (Sao Sarun), ERN 00815674-00815675, 00815677-00815686.
 73 Document n° **D175/3.31 (E3/1645)**, Noms des prisonniers arrivés le 23 novembre 1977.
 74 Document n° **E1/83.1**, T., 7 juin 2012, Sao Sarun, ERN 00815686-00815689 ; Document n° **E3/248**,
 Télégramme 47 de Sarun « À l'attention du Frère de M.870 bien-respecté et bien-aimé ».
 75 Document n° **E1/83.1**, T., 7 juin 2012, (Sao Sarun), ERN 00815699-00815703 ; Document n° **E3/1078**,
 Télégramme 46 à l'attention du respecté M-870.
 76 Document n° **E1/83.1**, T., 7 juin 2012, (Sao Sarun), ERN 00815705-00815707, 00815713-00815715 ;
 Document n° **E3/156**, Télégramme à l'attention du respecté frère.
 77 Document n° **E1/83.1**, T., 7 juin 2012, (Sao Sarun), ERN 00815691-00815694.
 78 Document n° **E1/83.1**, T., 7 juin 2012, (Sao Sarun), ERN 00815694-00815696.
 79 Document n° **E1/83.1**, T., 7 juin 2012, (Sao Sarun), ERN 00815727-00815732.
 80 Document n° **E1/117.1**, T., 29 août 2012, (Norng Sophang), ERN 00844380-00844381, 00844382-
 00844390, 00844398-00844399, 00844411-00844417.
 81 Voir, par exemple, document n° **E1/120.1**, T., 3 septembre 2012, (Norng Sophang), ERN 00845623-
 00845627 (**E3/513**, Télégramme 54, portant la mention « Copie à » Pol Pot, Nuon Chea, Ieng Sary, Vorn
 Vet, au bureau 870, aux archives), 00845642-00845645 (**E3/1679**, Télégramme 15, portant la mention
 « Copie à » Nuon Chea, Doeun, Yaem et aux archives), 00845664-00845668 (**E3/871**, Télégramme 21,
 portant la mention « Copie à » Nuon Chea, Son Sen, Ieng Sary, au bureau 870 et aux archives), 00845668-
 00845670 (**E3/874**, Télégramme 50, portant la mention « Copie à » Nuon Chea, Son Sen, Ieng Sary, au
 bureau 870 et aux archives), et 00845685-00845689 (**E3/936**, Télégramme 08, portant l'annotation « Copie
 à » Pol Pot, Nuon Chea, Ieng Sary, Vorn Vet, au bureau 870 et aux archives).
 82 Document n° **E1/121.1**, T., 4 septembre 2012, (Norng Sophang), ERN 00846285-00846287.
 83 Document n° **E1/86.1**, T., 13 juin 2012, (Oeun Tan), ERN 00818073-00818074.
 84 Document n° **E1/86.1**, T., 13 juin 2012, (Oeun Tan), ERN 00818075-00818080.
 85 Document n° **E1/86.1**, T., 13 Juin 2012, (Oeun Tan), ERN 00818097-00818099.
 86 Document n° **E1/86.1**, T., 13 juin 2012, (Oeun Tan), ERN 00818106-00818107.
 87 Document n° **E3/1596**, Aveux de Chhim Sam Aok, *alias* Pang, livrés à S-21.

*Appel des co-procureurs contre la décision relative à la portée du premier procès dans le cadre du dossier no 002
– Annexe I*

**ANNEXE I : ÉCHANTILLON REPRÉSENTATIF DE PREUVES TESTIMONIALES
ET DOCUMENTAIRES PRODUITES AU PREMIER PROCÈS DANS LE CADRE
DU DOSSIER N° 002**

- ⁸⁸ Document n° **E1/86.1**, T., 13 juin 2012, (Oeun Tan), ERN 00818113-00818116.
- ⁸⁹ Document n° **E1/79.1**, T., 31 mai 2012, (Sar Kimlomouth), ERN 00813341-00813342.
- ⁹⁰ Document n° **E1/79.1**, T., 31 mai 2012, (Sar Kimlomouth), ERN 00813344-00813346.
- ⁹¹ **IS 5.92**, Aveux livrés par Seua Vasi à S-21, 19 février 1977, mentionnés par les Co-procureurs au cours de l'audition du témoin Sar Kimlomouth : Document n° **E1/79.1**, T., 31 mai 2012, (Sakim Lmut), ERN 00813445-00813446.
- ⁹² Document n° **E1/79.1**, T., 31 mai 2012, (Sakim Lmut), ERN 00813344-00813346.
- ⁹³ Document n° **E1/79.1**, T., 31 mai 2012, (Sakim Lmut), ERN 00813429-00813430 ; Document n° **E1/80.1**, T., 4 juin 2012, (Sakim Lmut), ERN 00813767-00813769, 00813772-00813774, 00813776-00813778 ; Document n° **E1/81.1**, T., 5 juin 2012, (Sakim Lmut), ERN 00814784-00814786.
- ⁹⁴ Document n° **E1/80.1**, T., 4 juin 2012, (Sakim Lmut), ERN 00813789-00813791.
- ⁹⁵ Document n° **E1/111.1**, T., 21 août 2012, (Kim Vun), ERN 00839793-00839797.
- ⁹⁶ Document n° **E1/112.1**, T., 22 août 2012, (Kim Vun), ERN 00841294-00841295.
- ⁹⁷ Document n° **E1/112.1**, T., 22 août 2012, (Kim Vun), ERN 00841294-00841295 ; Document n° **E3/1550**, Aveux livrés par Hu Nim, *alias* Phoas, à S-21 ; Document n° **D366/7.1.98** et **IS 5.111**, Aveux livrés par Tiv Ol, *alias* Penh, à S-21.
- ⁹⁸ Document n° **E1/112.1**, T., 22 août 2012, (Kim Vun), ERN 00841288-00841291.
- ⁹⁹ Document n° **E1/112.1**, T., 22 août 2012, (Kim Vun), ERN 00841290-00841292.
- ¹⁰⁰ Document n° **D312.1.57**, Liste de prisonniers de S-21 parmi lesquels figurent les « Noms de prisonniers exécutés le 27 mai 1978 » (uniquement disponible en khmer), ERN 00016066.
- ¹⁰¹ Document n° **E1/34.1**, T., 26 janvier 2012, (Prak Yut), ERN 00774689-00774690.
- ¹⁰² Document n° **E1/34.1**, T., 26 janvier 2012, (Prak Yut), ERN 00774658-00774660, 00774663-00774664.
- ¹⁰³ Document n° **E1/34.1**, T., 26 janvier 2012, (Prak Yut), ERN 00774658-00774660, 00774726-00774728.
- ¹⁰⁴ Document n° **E1/34.1**, T., 26 janvier 2012, (Prak Yut), ERN 00774659-00774661 ; Document n° **E3/164** Procès-verbal d'audition du témoin Prak Yut (conduite par le BCJI), ERN 00434766-00434767.
- ¹⁰⁵ Document n° **E1/34.1**, T., 26 janvier 2012, (Prak Yut), ERN 00774678-00774680.
- ¹⁰⁶ Voir, par exemple, Document n° **D262.26 (E3/147)**, Rapports de presse du Kampuchea démocratique pour le mois de janvier 1977 (*Foreign Broadcast Information Service (FBIS)* [Service d'information sur les radiodiffusions internationales]) (**E1/25.1**, T., 11 janvier 2012, (Nuon Chea), ERN 00768472-00768474) ; **IS 12.7 (E3/167)**, Publication du Front uni national du Kampuchea (FUNK) intitulée « Nouvelles du Cambodge n° 698 » (**E1/35.1**, T., 30 janvier 2012, (Nuon Chea), ERN 00775538-00775540 ; Document n° **E3/201**, Déclaration de Khieu Samphan – Radio nationale, Phnom Penh, intitulée « Discours de Khieu Samphan lors d'un meeting commémoratif » (Document n° **E1/93.1**, T., 20 juillet 2012, (David Chandler), ERN 00827481-00827484) ; Document n° **E3/37**, Déclaration de Khieu Samphan consignée dans le procès-verbal d'interrogatoire de la personne mise en examen (Document n° **E1/126.1**, T., 25 septembre 2012, (Noem Sem), ERN 00849697-00849698).
- ¹⁰⁷ **IS 6.3 (E3/12)**, Directive du Parti communiste du Kampuchea intitulée « Décision du Comité central sur un certain nombre de problèmes » (**E1/41.1**, T., 9 février 2012, ERN 00779175-00779176 ; Document n° **E1/61.1**, T., 9 avril 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00800573-00800574, Document n° **E1/91.1**, T., 18 juillet 2012, (David Chandler), ERN 00825819-00825820).
- ¹⁰⁸ Document n° **D108/31.4 (E3/811)**, Procès-verbal militaire du Kampuchea démocratique intitulé « Procès-verbal de la réunion avec le Bureau de l'organisation 703 et S-21 », 9 septembre 1976 (**E1/55.1**, T., 28 mars 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00796494-00796498) ; **IS 13.33 (E3/801)**, Procès-verbal militaire du Kampuchea démocratique intitulé « Procès-verbal de la réunion de travail de la production générale » (**E1/55.1**, T., 28 mars 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00796500-00796504) ; Document n° **E3/857**, Travaux avec les chefs de comité de toutes les unités, 12 septembre 1977 (**E1/98.1**, T., 30 juillet 2012, (Phy Phuon (Rochoem Ton)), ERN 00830897-00830899) ; Document n° **E3/217**, Procès-verbal de réunion du Comité permanent du Parti communiste du Kampuchea intitulé « Problèmes frontaliers à l'Est » (**E1/91.1**, T., 18 juillet 2012, (David Chandler), ERN 00825836-00825839) ; Document n° **E3/229**, Procès-verbal de réunion du Comité permanent du Parti communiste du Kampuchea intitulé « Procès-verbal de la réunion du Comité permanent, la nuit du 22 février 1976 (les problèmes de défense du pays) », (**E1/91.1**, T., 18 juillet 2012, (David Chandler), ERN 00825837-00825839) ; Document n° **E3/221** (cité par erreur dans la transcription comme étant le document n° E3/2221), Procès-verbal de réunion du Comité permanent du Parti communiste du Kampuchea intitulé « Étude de la réaction des Vietnamiens au cours de la 5^e réunion le matin du 14 mai 1976 » (**E1/91.1**, T., 18 juillet 2012, (David Chandler), ERN

Appel des co-procureurs contre la décision relative à la portée du premier procès dans le cadre du dossier no 002
– Annexe I

**ANNEXE I : ÉCHANTILLON REPRÉSENTATIF DE PREUVES TESTIMONIALES
ET DOCUMENTAIRES PRODUITES AU PREMIER PROCÈS DANS LE CADRE
DU DOSSIER N° 002**

- 00825837-008258); Document n° **E3/218**, Procès-verbal de réunion du Comité permanent du Parti communiste du Kampuchea intitulé « Résultats des négociations avec les Vietnamiens au sujet des problèmes frontaliers de l'Est » (**E1/91.1**, T., 18 juillet 2012, (David Chandler), ERN 00825836-00825839); Document n° **E3/232**, Procès-verbal de réunion du Comité permanent du Parti communiste du Kampuchea intitulé « Procès-verbal de la réunion du travail des villages » (**E1/93.1**, T., 20 juillet 2012, (David Chandler), ERN 00827502-00827505); Document n° **E3/225**, Procès-verbal de réunion du Comité permanent du Parti communiste du Kampuchea intitulé « Les procès-verbaux de la réunion du travail de la propagande » (**E1/110.1**, T., 20 août 2012, (Sa Siek), ERN 00838707-00838712); **IS 13.40 (E3/805)**, Procès-verbal de réunion militaire du Kampuchéa démocratique intitulée « Procès-verbal de la réunion de la division 920 », 16 décembre 1976 (**E1/85.1**, T., 12 juin 2012, (Sao Sarun), ERN 00817365-00817366).
- ¹⁰⁹ Document n° **D248/3.12 (E3/1098)** Lettre du secrétaire adjoint de la zone Ouest, Pal, à l'attention de la très respectée *Angkar*, par l'intermédiaire de K-7 (**E1/90.1**, T., 21 juin 2012, (Khiev Neou), ERN 00820731-00820732); Document n° **D288/5.211 (E3/971)**, Lettre de Sou Met adressée à Duch, « Bien-aimé camarade Kaing Guek Eav, *alias* Duch », 1^{er} mai 1977 (**E1/57.1**, T., 2 avril 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00797453-00797456); Document n° **D229.1 (E3/1556)** (khmer) et Document n° **E3/527** (anglais et français), Résumé des réseaux de traîtres de S-21, Le dernier plan conjoint, (**E1/58.1**, T., 3 avril 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00798078-00798083); Document n° **D288/5.210 (E3/1140)**, Lettre de Sou Met, chef de la 502^e division, adressée à Duch « Cher Camarade et Frère Duch », (**E1/57.1**, T., 2 avril 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00797450-00797452).
- ¹¹⁰ Voir, par exemple : Document n° **D108/26.26 (E3/129)** Liste de prisonniers de S-21 intitulée « *Names of Prisoners coming from France* » (uniquement disponible en anglais) (**E1/71.1**, T., 2 mai 2012, So Hong (Saloth Ban), ERN 00806686-00806687); Document n° **D175/3.31 (E3/1645)**, Liste de prisonniers de S-21 intitulée « Noms des prisonniers arrivés le 23 novembre 1977 » (**E1/83.1**, T., 7 juin 2012, (Sao Sarun), ERN 00815679-00815680); Document n° **D175/3.15 (E3/1646)**, Liste de prisonniers de S-21 intitulée « Secteur 105 » (**E1/83.1**, T., 7 juin 2012, (Sao Sarun), ERN 00815705-00815706); Document n° **D108/26.280 (E3/1651)** Registre des interrogatoires de S-21 (**E1/83.1**, T., 11 juin 2012, (Sao Sarun), ERN 00816313-00816314); Document n° **D108/26.147 (E3/1666)**, Registre des interrogatoires de S-21 intitulé « *Name list of Enemies to be Interrogated* » (uniquement disponible en anglais); Document n° **D159/5.3 (E3/1667)**; **IS 17.61 (E3/1668)** Liste de prisonniers de S-21; (**E1/88.1**, T., 19 juin 2012, (Yun Kim, *alias* Kham), ERN 00819587-00819588); Document n° **D108/26.296 (E3/1697)** Liste de prisonniers de S-21 intitulée « Liste des prisonnières de S-21 », **IS 16.116 (E3/1672)** Registre des interrogatoires de S-21 intitulé « Noms des prisonniers interrogés le 27 avril 1978 », (**E1/88.1**, T., Yun Kim, *alias* Kham, 19 juin 2012, ERN 00819589-00819589 et 00819593-00819594); **IS 16.47 (E3/1700)** Liste de prisonniers de S-21 intitulée « Bureaux et ministères du 12 février au 12 mars 1977 »; Document n° **D108/26.147 (E3/1666)** Registre des interrogatoires de S-21 intitulé « *Name list of Enemies to be Interrogated* » (uniquement disponible en anglais), Document n° **E1/103.1** (T., 7 août 2012, (Suong Sikoeun), ERN 00833629-00833630 et 00833632-00833633).
- ¹¹¹ Voir, par exemple : Document n° **D43/IV-Annexe 57 (E3/150)**, Aveux livrés par Hang Doeun ou Hoeng Doeun, *alias* Dim, à S-21 (**E1/31.1**, T., 23 janvier 2012, (Vanthan Dara Peou), ERN 00772740-00772741); Document n° **D43/IV-Annexe 47 (E3/1548)**, Aveux livrés par San Pau à S-21 (**E1/56.1**, T., 29 mars 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00796842-00796844); Document n° **D43/IV-Annexe 58 (E3/1549)**, Aveux livrés par Eng Meng Heang, *alias* Chhon, à S-21 (**E1/56.1**, T., 29 mars 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00796875-00796877); Document n° **D366/7.1.96 (E3/1557)**, Aveux livrés par Lach Vary, *alias* Nan, à S-21 (**E1/58.1**, T., 3 avril 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00798122-00798123); Document n° **D43/IV-Annexe 75 (E3/1537)**, Aveux livrés par Tiv Mei, *alias* Santepheap, à S-21 (**E1/59.1**, T., 4 avril 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00799512); Document n° **D43/IV-Annexe 74 (E3/1561)**, Aveux livrés par Long Muy, *alias* Chuo, à S-21 (**E1/59.1**, T., 4 avril 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00799518-00799520); Document n° **D175/3.70 (E3/1653)**, Aveux livrés par Khven Ngok, *alias* Leng, à S-21 (**E1/84.1**, T., 11 juin 2012, (Sao Sarun), ERN 00816316-00816317); Document n° **D159/5.3 (E3/1667)**, Aveux livrés par Ban Saroeun, *alias* Kang, à S-21 (**E1/88.1**, T., Yun Kim, 19 juin 2012, ERN 00819587-00819588); Document n° **D366/7.1.116 (E3/1669)**, Aveux livrés par San Bun Hei, *alias* Kuon, à S-21 (**E1/88.1**, T., 19 juin 2012, (Yun Kim), ERN 00819587-00819588); **IS 5.12 (E3/1681)**, Aveux livrés par Cheng An, à S-21 (**E1/90.1**, T., Khiev Neou, 21 juin 2012, ERN 00820715-00820716); **IS 5.15**, Aveux livrés par Chou Chet, *alias* Si, à S-21 (**E1/90.1**, T., 21 juin 2012, (Khiev Neou), ERN 00820730-00820732); **IS 5.16 (E3/1687)**, Aveux livrés par Chout Nhe, à S-21

Appel des co-procureurs contre la décision relative à la portée du premier procès dans le cadre du dossier no 002
– Annexe I

**ANNEXE I : ÉCHANTILLON REPRÉSENTATIF DE PREUVES TESTIMONIALES
ET DOCUMENTAIRES PRODUITES AU PREMIER PROCÈS DANS LE CADRE
DU DOSSIER N° 002**

(**E1/93.1**, T., 20 juillet 2012, (David Chandler), ERN 00827486-00827488 ; **IS 5.10**, Aveux livrés par Chea Samat, *alias* Pha, à S-21 (**E1/99.1**, T., 31 juillet 2012, (Phy Phuon (Rochoem Ton)), ERN 00832114-00832115 ; **IS 5.31**, Aveux livrés par Huot Sambath à S-21 (**E1/102.1**, T., 6 août 2012, (Suong Sikoeun), ERN 00833164-00833166).

- ¹¹² Voir, par exemple, Document n° **D243/2.1.9 (E3/25)**, Publication du Parti communiste du Kampuchea intitulée « Étendard révolutionnaire », numéro spécial, décembre 1976 - janvier 1977 (**E1/35.1**, T., 30 janvier 2012, (Nuon Chea), ERN 00775537-00775539) ; Document n° **D243/2.1.3 (E3/166)**, Revue du Parti communiste du Kampuchea intitulée : « Étendard révolutionnaire », numéros 2 et 3, février - mars 1976 (**E1/35.1**, T., 30 janvier 2012, (Nuon Chea), ERN 00775549-00775550) ; Document n° **D189.2 (E3/193)**, Publication du Parti communiste du Kampuchea intitulée « Étendard révolutionnaire », numéro 8, août 1977 (**E1/41.1**, T., 9 février 2012, (Nuon Chea), ERN 00779217-00779219) ; Document n° **D243/2.1.12 (E3/11)**, Publication du Parti communiste du Kampuchea intitulée « Étendard révolutionnaire », numéro spécial, septembre 1977 (**E1/42.1**, T., 13 février 2012, (audience relative à la présentation de documents), ERN 00780276-00780282) ; Document n° **D243/2.1.19 (E3/215)**, Publication du Parti communiste du Kampuchea intitulée « Étendard révolutionnaire », numéro 9, septembre 1978 (**E1/42.1**, T., 13 février 2012, (audience relative à la présentation de documents), ERN 00780308-00780312) ; **IS 11.14 (E3/727)**, Publication du Parti communiste du Kampuchea intitulée « Étendard révolutionnaire », numéro spécial, mai - juin 1978 (**E1/57.1**, T., 2 avril 2012, (Kaing Guek Eav, *alias* Duch), ERN 00797469-00797472) ; **IS 11.14 (E3/727)**, Publication du Parti communiste du Kampuchea intitulée « Étendard révolutionnaire », numéro spécial, mai - juin 1978 (**E1/88.1**, T., 10 octobre 2012, (Yun Kim), ERN 00819598-00819601) ; Document n° **D243/2.1.1 (E3/5)**, Publication du Parti communiste du Kampuchea intitulée « Étendard révolutionnaire », numéro 8, août 1975 (**E1/93.1**, T., 20 juillet 2012, (David Chandler), ERN 00827463-00827466) ; Document n° **D123/3.1 (E3/4)**, Publication du Parti communiste du Kampuchea intitulée « Étendard révolutionnaire », numéro 7, juillet 1976 (**E1/93.1**, T., 20 juillet 2012, (David Chandler), ERN 00827465-00827469).